

RÉSUMÉ

1. La Suisse et le Liechtenstein comptent parmi les premiers pays à revenu élevé par habitant dans le monde et ils sont bien intégrés dans le commerce international. Ils sont tous les deux dotés d'institutions démocratiques fortes, possèdent une population instruite et sont spécialisés dans la production à valeur ajoutée. Ils affichent une situation budgétaire saine et un taux de chômage traditionnellement bas. Les services représentent environ les trois quarts de l'économie suisse. L'une des particularités de l'économie du Liechtenstein réside dans l'importance du secteur manufacturier, qui représentait 40% du PIB en 2019. Pendant la période considérée et avant la pandémie de COVID-19, la croissance du PIB réel en Suisse a été positive, variant de 1,2% en 2019 à 2,9% en 2018. Au Liechtenstein, la croissance du PIB tend à être plus instable à cause de la petite taille de l'économie. Après trois années de croissance du PIB réel, le PIB liechtensteinois s'est contracté de 2,3% en 2019. À cause de la pandémie de COVID-19, le PIB réel a perdu 2,4% en Suisse en 2020 et davantage au Liechtenstein. Grâce à des réserves financières solides et à la réaction rapide des gouvernements, la pandémie ne devrait pas avoir d'effets négatifs sur les perspectives économiques à long terme.

2. La Suisse a enregistré des excédents budgétaires la plupart des années écoulées depuis 2016. L'application de la règle du frein à l'endettement a permis de maintenir les dépenses et les engagements du gouvernement à un niveau nettement inférieur à la moyenne de l'OCDE. La pandémie de COVID-19 a eu pour effet de transformer l'excédent budgétaire de 2019 (1,3%) en déficit budgétaire en 2020 (2,8%). Ces dernières années, la Banque nationale suisse a suivi une politique monétaire très accommodante principalement caractérisée par un taux d'intérêt négatif et, si nécessaire, par des interventions sur le marché des changes. Elle a joué un rôle important de gestion des crises dans le contexte de la pandémie de COVID-19, par exemple en intervenant plus fermement sur les marchés des changes pour atténuer les pressions à la hausse sur le franc suisse. Les questions soulevées au sujet de la politique monétaire suisse incluent la difficulté croissante d'atteindre l'objectif de stabilité des prix et la nécessité de traiter certains facteurs structurels responsables des pressions persistantes visant à une appréciation du franc suisse depuis la crise financière de 2008-2009.

3. Si la Suisse et le Liechtenstein bénéficient de conditions économiques favorables, ils rencontrent aussi des difficultés similaires, notamment le vieillissement de la population, la faible croissance de la productivité, l'adaptation à la numérisation, le changement climatique et les risques posés par le niveau élevé de l'endettement des ménages.

4. Le compte courant de la Suisse est resté excédentaire mais globalement, cet excédent a diminué régulièrement entre 2016 et 2019 et a enregistré une très forte baisse en 2020. L'évolution à long terme de la structure des exportations suisses de marchandises révèle une spécialisation croissante dans certains secteurs de produits relativement épargnés par les variations des taux de change. Les produits chimiques et pharmaceutiques représentent maintenant plus de la moitié des exportations suisses de marchandises. La balance du commerce des marchandises a enregistré un excédent record en 2020, mais la balance du commerce des services a poursuivi sa baisse à long terme. L'Europe continue de représenter plus de 70% des importations de marchandises de la Suisse et plus de 50% de ses exportations de marchandises même si, à longue échéance, sa part dans les importations et les exportations suisses de marchandises a un peu diminué. S'agissant du Liechtenstein, 78% des importations de marchandises (hors commerce avec la Suisse) proviennent d'Europe et 61% des exportations de marchandises (hors commerce avec la Suisse) sont destinées à l'Europe. La Suisse se classe parmi les 10 premières économies mondiales en ce qui concerne le stock d'investissement étranger direct (IED) entrant et sortant, et son stock d'IED entrant est fortement concentré dans les services. Les flux entrants d'IED à destination de la Suisse ont diminué depuis 2015 et ont été négatifs pendant la période 2018-2020. Les valeurs négatives récentes des entrées d'IED reflètent la nature intermédiaire des flux annuels d'IED de la Suisse car les IED réalisés dans le pays passent principalement par des sociétés intermédiaires qui font partie de holdings européens.

5. Compte tenu de la taille limitée des marchés intérieurs des deux pays et de leur vocation exportatrice, la politique commerciale est axée à la fois sur la promotion et la garantie de l'ouverture des marchés et elle met un accent croissant sur le développement durable. Les deux pays sont des Membres actifs de l'OMC, ils ont soutenu la Déclaration de Buenos Aires sur les femmes et le commerce et ils participent aux initiatives liées aux déclarations conjointes sur le commerce électronique, les MPME et la réglementation intérieure du commerce des services. De plus, la Suisse

participe à l'initiative liée à la Déclaration conjointe sur la facilitation de l'investissement pour le développement. Pendant la période considérée, elle a pris part à une procédure de règlement des différends de l'OMC en tant que plaignant. Les deux pays affichent un bilan solide en matière de notifications à l'OMC, avec des notifications en suspens seulement dans le domaine des contingents tarifaires et du soutien interne – pour les deux pays – et des subventions – pour la Suisse. En outre, il y a des notifications en suspens pour certains accords commerciaux régionaux (ACR).

6. La Suisse et le Liechtenstein forment une union douanière; ils ont une monnaie commune et des politiques harmonisées dans divers autres domaines. Ces deux économies sont membres de l'Association européenne de libre-échange (AELE), sous les auspices de laquelle elles ont conclu un large éventail d'ACR (29 ACR avec 39 économies). Le Liechtenstein jouit d'une situation exceptionnelle car il participe à l'Union douanière avec la Suisse (pour les marchandises) et, parallèlement, il est membre de l'Espace économique européen (EEE). Pendant la période à l'examen, de nouveaux ACR de l'AELE sont entrés en vigueur avec la Géorgie, les Philippines, l'Équateur et l'Indonésie, tandis que les ACR existants de l'AELE avec Israël et la Turquie ont été révisés. La Suisse a conclu un nouvel ACR avec le Royaume-Uni (qui prévoit l'application des aspects liés aux marchandises au Liechtenstein). Un autre ACR a été conclu entre les membres de l'EEE-AELE et le Royaume-Uni (qui prévoit l'application des aspects non liés aux marchandises au Liechtenstein).

7. En mai 2021, la Suisse a annoncé sa décision de ne pas signer l'Accord-cadre institutionnel avec l'Union européenne, ce qui s'explique en grande partie par ses préoccupations concernant la protection des salaires et les aides d'État. Sachant que cet accord devait englober et élargir le vaste ensemble d'accords bilatéraux en place, l'absence d'entente sur le cadre a soulevé des questions quant à l'avenir de ces accords bilatéraux, y compris, par exemple, l'accord de reconnaissance mutuelle entre la Suisse et l'Union européenne-EEE.

8. La Suisse et le Liechtenstein sont tous deux ouverts à l'investissement et appliquent peu de restrictions à l'IED, bien qu'il existe des monopoles d'État dans quelques domaines. Le Conseil fédéral suisse est en train d'élaborer une loi sur le contrôle des investissements étrangers, qui sera publiée à des fins de consultation à la fin du mois de mars 2022.

9. Pendant la période considérée, la Suisse et le Liechtenstein ont lancé des stratégies de transformation numérique des services publics afin de les rendre plus efficaces et plus rentables. En outre, la Suisse prend des mesures pour réformer ses processus juridiques et réglementaires, notamment grâce à la publication de nouvelles directives sur l'analyse d'impact de la réglementation et au lancement de consultations concernant une nouvelle Loi sur l'allègement des coûts de la réglementation pour les entreprises. Le Liechtenstein a révisé sa Loi sur les entreprises pour introduire des procédures d'enregistrement simplifiées pour certains types d'activités commerciales.

10. La Suisse mène actuellement une réforme douanière majeure dans l'objectif de relever les défis futurs liés à l'augmentation du trafic et du commerce, ainsi que de tirer parti du numérique. Cette réforme débouchera, entre autres choses, sur un renforcement des mesures de sécurité douanière et sur la mise en place d'un système de guichet unique à part entière (Passar), qui remplacera les systèmes existants (e-dec et le Nouveau système informatisé de transit (NCTS)). La Suisse réalise des activités de dédouanement – notamment la perception de droits et taxes – aux postes de douane du Liechtenstein pour son compte.

11. Le tarif douanier de la Suisse et du Liechtenstein comprend exclusivement des taux spécifiques. En 2021, la moyenne simple des droits de douane s'établissait à 7,2%, sur la base des estimations des EAV. Les produits agricoles font l'objet de droits élevés (la moyenne simple des droits appliqués est de 25,4%, et les droits sont compris entre 0% et 671,3%). Les droits les plus élevés visent les importations hors contingent de laitues lollo fraîches ou réfrigérées. Des contingents tarifaires s'appliquent à un certain nombre de produits agricoles, représentant 3,7% de l'ensemble des lignes tarifaires en 2021 (contre 3,8% en 2016). Des droits saisonniers applicables à 95 produits sont prélevés principalement sur des fruits et légumes d'origine nationale, dont la plupart font aussi l'objet de contingents tarifaires. Comme lors de l'examen précédent, les droits NPF appliqués dépassent parfois les taux consolidés pour certaines marchandises à cause des redevances prélevées sur les importations par les organisations chargées du stockage obligatoire.

12. Au cours de la période considérée, des réductions temporaires des droits de douane ont été accordées pour certains produits destinés à l'alimentation animale, des produits médicaux et certains textiles et matières intermédiaires afin de faire face aux situations d'urgence ou de répondre aux besoins de l'industrie. Le gouvernement suisse a annoncé que tous les droits visant les produits industriels seraient supprimés le 1^{er} janvier 2024.

13. Tout comme lors du précédent examen, la Suisse et le Liechtenstein appliquent des prohibitions et des restrictions à l'importation et à l'exportation, principalement pour des raisons de sécurité, de santé et de protection de l'environnement. De plus, certaines prohibitions à l'importation et à l'exportation sont appliquées en lien avec des sanctions. Des contrôles temporaires des exportations ont été mis en place entre mars et juin 2020 pour certains biens en lien avec la COVID-19. Ni la Suisse ni le Liechtenstein n'ont de législation spécifique sur les mesures contingentes, ils ne disposent pas d'autorités spécialisées pour ouvrir et mener des enquêtes antidumping et en matière de droits compensateurs et ils n'appliquent aucune mesure antidumping, compensatoire ou de sauvegarde.

14. Aucune taxe et aucun droit ne sont prélevés à l'exportation. Switzerland Global Enterprise, une association privée à but non lucratif mandatée par le Secrétariat d'État à l'économie, continue d'aider les PME de la Suisse et du Liechtenstein à exporter leurs produits et leurs services; pendant la période considérée, elle a formé de nouveaux partenariats et a étendu ses services. L'Assurance suisse contre les risques à l'exportation (SERV) continue de fournir des services de financement et d'assurance des exportations aux entreprises enregistrées en Suisse lorsque ces prestations font défaut dans le secteur privé; en réponse à la pandémie de COVID-19, elle a simplifié certains processus pour aider les exportateurs. Au Liechtenstein, seul le secteur privé fournit un financement, une assurance et des garanties à l'exportation.

15. Au cours de la période à l'examen, la Suisse et le Liechtenstein ont mis en œuvre de nouvelles réformes pour satisfaire aux normes internationales en matière d'imposition des sociétés. En conséquence, l'Union européenne les a tous deux retirés de sa liste grise en matière de fiscalité. Si ces deux pays tirent leurs forces de régimes fiscaux compétitifs, leurs gouvernements ont soulevé des préoccupations quant à la mise en œuvre du futur cadre international pour la fiscalité des entreprises. Ils ont toutefois indiqué que d'autres caractéristiques de leurs économies et des mesures additionnelles maintiendraient leur attractivité pour les entreprises. La Suisse et le Liechtenstein appliquent des droits d'accise similaires aux produits qui posent un risque pour la santé des personnes ou pour l'environnement.

16. L'Accord de reconnaissance mutuelle (ARM) entre la Suisse et l'Union européenne-EEE est fondé sur des règlements techniques harmonisés dans 20 secteurs. La Suisse s'associe régulièrement à des préoccupations commerciales spécifiques (PCS) dans le cadre du Comité OTC pour soulever des préoccupations concernant des mesures prévues ou adoptées par des partenaires commerciaux. Ni la Suisse ni le Liechtenstein n'ont été visés par une PCS pendant la période considérée. Le Liechtenstein respecte les règlements techniques suisses et les règlements techniques pertinents de l'UE, et il n'a pas de mécanisme de réglementation propre pour ces règlements.

17. En juin 2017, la Suisse a notifié à l'OMC un ensemble d'actes législatifs qui étaient entrés en vigueur, ainsi que sa nouvelle législation sur les denrées alimentaires, visant à harmoniser le droit suisse avec le droit de l'UE. La Suisse a aussi appliqué un nouveau règlement sur la santé des végétaux qui est aligné avec le règlement actualisé de l'UE. Conformément au Traité d'Union douanière, le Liechtenstein applique les mesures sanitaires et phytosanitaires de la Suisse. Aucune PCS n'a été soulevée pendant la période à l'examen au sujet des mesures SPS de la Suisse ou du Liechtenstein.

18. La Suisse a modifié sa Loi sur les cartels en introduisant la notion d'entreprises disposant d'un pouvoir de marché relatif et un nouvel objet sur les restrictions d'approvisionnement, et elle a modifié la Loi sur la concurrence déloyale en introduisant une interdiction de géoblocage par les parties privées. Comme précédemment, la Commission suisse de la concurrence a donné la priorité à la lutte contre les ententes injustifiables horizontales ou verticales, et contre le cloisonnement des marchés. Le gouvernement continue d'envisager la modernisation du système suisse de contrôle des fusions. Le Liechtenstein n'a pas de loi nationale sur la concurrence, ni d'autorité chargée de la concurrence, et il relève des lois sur la concurrence de l'EEE qui sont appliquées par l'Autorité de surveillance de l'AELE. Au cours de la période considérée, celle-ci n'a été saisie d'aucune procédure relative à la concurrence concernant le Liechtenstein.

19. Le régime suisse de surveillance des prix et de prévention des pratiques abusives en matière de fixation des prix adoptées par les monopoles ou entreprises publics et privés occupant une position dominante sur le marché n'a pas changé. Conformément à la Loi sur la surveillance des prix, le Surveillant des prix est chargé d'observer l'évolution des prix et d'empêcher les augmentations de prix abusives ou le maintien de prix abusifs sur tout marché sur lequel le niveau des prix n'est pas la conséquence d'une concurrence efficace. Au niveau fédéral, la Suisse maintient des prix administrés pour les médicaments, l'électricité, le gaz, l'eau, les services de télécommunication de base et les services de notaires, ainsi que les taxes aéroportuaires. Le Liechtenstein contrôle les prix des services de transport public, des services de télécommunication, des services postaux et des services médicaux, ainsi que ceux des médicaments et du matériel médical.

20. Le monopole des importations d'éthanol exercé par Alcosuisse a pris fin en 2019 avec la libéralisation du marché de l'éthanol. En décembre 2020, la Suisse a notifié au Groupe de travail des entreprises commerciales d'État de l'OMC que les importations d'éthanol et de spiritueux étaient autorisées sans restriction et sans permis. Les cantons suisses détiennent un monopole pour l'importation de sel et la vente de divers types de sel. Des plans ont été annoncés en vue de la privatisation de PostFinance Ltd., une filiale à 100% de Swiss Post qui est l'une des cinq entreprises publiques de Suisse à être détenue en totalité ou en majorité par la Confédération. Il n'y a pas eu de changement notable en matière de participation de l'État et de privatisation au Liechtenstein.

21. Des modifications de la Loi fédérale suisse sur les marchés publics et de l'Ordonnance correspondante sont entrées en vigueur en janvier 2021; elles visaient à mettre en œuvre l'Accord sur les marchés publics dans sa version révisée et à mieux harmoniser les lois fédérales et cantonales sur les marchés publics. Les principales modifications concernent le renforcement des aspects liés à la qualité et à la durabilité des marchés publics, la définition de termes techniques et du champ d'application, la réglementation des marchés supplémentaires ou ultérieurs, la prévention de la corruption et l'introduction d'instruments plus flexibles comme le dialogue, les accords-cadres, la passation de marchés par voie électronique, les enchères électroniques et les délais réduits. Une autre évolution importante intervenue au niveau infrafédéral a été l'adoption et l'entrée en vigueur d'un Accord intercantonal sur les marchés publics. Le Liechtenstein a modifié sa Loi sur les marchés publics sectoriels et sa Loi sur les marchés publics pour appliquer quatre directives de l'UE.

22. La Suisse compte parmi les économies les plus innovantes du monde et c'est un exportateur net de propriété intellectuelle. Pendant la période considérée, elle a pris de nouvelles mesures pour mettre en œuvre sa législation sur la "suisssitude". Elle a renforcé la protection de la désignation "fabriqué en Suisse" en modifiant la Loi fédérale sur la protection des marques et la Loi fédérale sur la protection des armoiries et autres signes publics, et en adoptant des ordonnances qui étendent le champ d'application de la réglementation sur la "suisssitude" à des produits supplémentaires, dont les montres et les produits alimentaires. La Loi fédérale sur le droit d'auteur et les droits voisins a été révisée pour tenir compte des avancées technologiques et lutter plus efficacement contre le piratage. Outre les ALE comportant des dispositions détaillées sur la propriété intellectuelle et un accord sur les indications géographiques conclu avec la Géorgie, la Suisse est devenue partie à l'Acte de Genève de l'Arrangement de Lisbonne sur les appellations d'origine et les indications géographiques (décembre 2021), au Traité de Marrakech visant à faciliter l'accès des aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d'autres difficultés de lecture des textes imprimés aux œuvres publiées (mai 2020) et au Traité de Beijing sur les interprétations et exécutions audiovisuelles (mai 2020). Du fait de l'existence de l'union douanière entre la Suisse et le Liechtenstein, le système de propriété intellectuelle du Liechtenstein est fortement intégré et étroitement lié à celui de la Suisse. Le Liechtenstein a modifié sa loi sur le droit d'auteur pour mettre en œuvre deux directives de l'UE.

23. La Suisse est un importateur net de produits agricoles et alimentaires. Malgré la petite taille de son secteur agricole, à la fois en termes de contribution au PIB (0,7% en 2020) et d'emploi total (2,7%), elle attache une grande importance à l'agriculture à cause de sa multifonctionnalité en ce qui concerne notamment la sécurité alimentaire, la protection de l'environnement et la préservation de ses paysages culturels. En 2017, un nouvel article de la Constitution fédérale a été adopté, qui prévoit la garantie d'un approvisionnement alimentaire suffisant pour la population suisse sur le long terme. Un ensemble d'instruments complexe et complet, y compris le soutien interne et les mesures à la frontière, continue à être appliqué dans le but d'assurer la viabilité de l'agriculture suisse. En 2018, les autorités ont décidé de supprimer les subventions à l'exportation des produits agricoles, et les contributions correspondantes ont été octroyées aux producteurs admissibles au titre de

mesure de soutien du marché pour les céréales et le lait commercialisé. Au Liechtenstein, l'agriculture est très modeste et la Suisse agit en son nom pour les questions relatives à l'Union douanière, par exemple en ce qui concerne les importations et les exportations de produits agricoles.

24. La Stratégie énergétique 2050 de la Suisse découle d'une décision prise au début des années 2010 en vue d'éliminer progressivement l'énergie nucléaire et de promouvoir l'efficacité énergétique. Pour mettre en œuvre cette stratégie, une Loi fédérale sur l'énergie totalement révisée est entrée en vigueur en janvier 2018; elle fixe des objectifs en matière de production et de consommation d'énergie, définit des normes d'efficacité énergétique et prévoit des incitations à l'investissement dans la production d'énergie renouvelable. Dans le cadre de la Stratégie Réseaux électriques, une nouvelle Loi fédérale sur la transformation et l'extension des réseaux électriques a été adoptée; la plupart de ses dispositions sont entrées en vigueur en juin 2019 et visent à faciliter le développement des réseaux d'électricité. En 2020, la Suisse a mis à jour sa Contribution déterminée au niveau national dans le cadre de l'Accord de Paris par laquelle elle s'engage à réduire ses émissions de gaz à effet de serre d'au moins 50% d'ici à 2030 par rapport aux niveaux de 1990, et à atteindre la neutralité climatique en 2050. En juin 2021, après le rejet d'une révision complète de la Loi suisse sur le CO₂ par l'électorat suisse, l'Assemblée fédérale a adopté, en décembre 2021, une modification partielle afin de prolonger temporairement certains aspects limités et non contestés de la Loi sur le CO₂, pendant la période 2022-2024. Une nouvelle proposition de révision complète de la Loi sur le CO₂ visant à poursuivre la réduction des gaz à effet de serre au-delà de cette période fait actuellement l'objet de consultations. Bien que la Suisse soit très bien intégrée au réseau électrique européen, les conditions du commerce de l'électricité avec l'Union européenne ne sont pas optimales à cause de l'absence d'accord formel avec cette dernière.

25. Le Liechtenstein a adopté des mesures pour augmenter l'efficacité énergétique, accroître l'utilisation des énergies renouvelables et réduire ses émissions de gaz à effet de serre dans le cadre de sa Stratégie énergétique 2020 initialement adoptée en 2012. En 2020, il a adopté une nouvelle Stratégie énergétique 2030 et une Vision pour l'énergie à l'horizon 2050, dont le but est d'accroître encore l'utilisation d'énergie provenant de sources renouvelables. La Loi liechtensteinoise sur le CO₂ découle directement de la Loi suisse sur le CO₂ mais elle est différente en ce qui a trait à l'affectation des recettes tirées de la taxe sur le CO₂. Dans sa Contribution déterminée au niveau national dans le cadre de l'Accord de Paris, le Liechtenstein s'est engagé à réduire de 40% ses émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030 par rapport aux niveaux de 1990.

26. La Suisse et le Liechtenstein ont des secteurs manufacturiers bien développés. La contribution de ce secteur à l'économie suisse (en termes de valeur ajoutée brute) a augmenté ces dernières années. Cette augmentation a été particulièrement notable dans le plus grand sous-secteur – celui des produits chimiques et pharmaceutiques. Les autres secteurs importants sont ceux des ordinateurs, de l'électronique et des montres et horloges; des machines et appareils; et des ouvrages en métaux. Le secteur manufacturier suisse affiche une tendance haussière à long terme de la part des produits haut de gamme. Récemment, le Conseil fédéral a réitéré son opposition à l'adoption d'une politique industrielle destinée à soutenir des branches de production particulières. Au Liechtenstein, le secteur manufacturier représente une part du PIB et de l'emploi qui est bien supérieure à celle des autres pays développés. Ce secteur est très diversifié et les sous-secteurs les plus importants sont ceux du génie mécanique; de la construction de véhicules; de la production alimentaire; et des métaux de base et ouvrages en métaux. Le gouvernement a récemment inscrit la recherche et l'innovation comme des objectifs prioritaires dans sa stratégie pour 2021-2025.

27. La Suisse dispose d'un secteur des télécommunications moderne qui fait appel aux dernières technologies, y compris la 5G. Les prix des services de télécommunication restent élevés par rapport aux autres pays, même si l'écart semble se resserrer progressivement. Il n'a y pas eu de changement notable sur le marché suisse des services de télécommunication pendant la période considérée pour ce qui est des acteurs principaux, des parts de marché, de la participation étrangère et de la participation de l'État. Le cadre réglementaire suisse des télécommunications a été mis à jour pour être adapté aux évolutions technologiques et pour alléger la charge administrative qui pèse sur les opérateurs afin de faciliter l'entrée sur le marché. En 2019, une révision complète de la Loi sur les télécommunications, qui est entrée en vigueur en janvier 2021, a introduit de nombreuses modifications, par exemple l'adoption du principe de neutralité d'Internet, la suppression de l'obligation générale de notification imposée à tous les fournisseurs de services de télécommunication, des dispositions nouvelles et renforcées en matière de transparence pour les services d'itinérance, et de nouvelles méthodes de mesure et de publicité concernant l'accès à l'Internet fixe et mobile.

28. Au Liechtenstein, le secteur des services de télécommunication est fondé sur un système de séparation verticale convenu entre le fournisseur d'électricité, qui possède, exploite et entretient une grande partie du réseau de communications fixes, et le principal fournisseur de services de télécommunication. Les principaux changements apportés au cadre réglementaire des services de télécommunication pendant la période à l'examen ont résulté de l'application des règlements et directives de l'UE sur les télécommunications. Ils concernaient, entre autres choses, les services d'itinérance, l'introduction d'une obligation, pour le titulaire, d'offrir des services de vente en gros de téléphonie par Internet à des conditions non discriminatoires et transparentes, les prix nationaux des terminaison d'appel vocal, la portabilité des numéros et des dispositions relatives au service universel.

29. Le secteur suisse des services financiers est bien développé et très élaboré, mais sa part dans le PIB est en recul depuis la crise financière de 2008 à cause de facteurs tels que des modifications du cadre fiscal international et des modes de gestion de fortune au niveau mondial, ainsi que des taux d'intérêt faibles. Compte tenu de cet environnement concurrentiel plus difficile, le Conseil fédéral a lancé une nouvelle stratégie pour le secteur des services financiers en 2020, qui repose sur trois piliers principaux: i) la création de conditions plus favorables pour l'innovation; ii) la promotion de l'interconnexion internationale et de l'ouverture des marchés; et iii) un accent plus important mis sur la durabilité. La période considérée a été marquée par de nombreux changements du cadre réglementaire général des services financiers, avec l'adoption de la Loi sur les infrastructures des marchés financiers, qui est entrée en vigueur en 2016, de la Loi sur les services financiers et de la Loi sur les établissements financiers, toutes deux entrées en vigueur en 2020, et les modifications apportées à la législation dans les domaines du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme. En outre, des modifications ont été apportées à des règlements qui concernent plus spécifiquement chacun des sous-secteurs de l'industrie des services financiers. Par exemple, dans le secteur bancaire, des mesures ont été prises pour aligner la législation suisse sur les normes bancaires internationales de Bâle III.

30. Le secteur liechtensteinois des services financiers est, dans une large mesure, confronté aux mêmes difficultés que le secteur suisse des services financiers, mais sa situation diffère sur deux points importants. Premièrement, l'appartenance du Liechtenstein à l'EEE signifie que le secteur des services financiers a accès à un très grand marché grâce aux passeports. Deuxièmement, l'absence de banques d'investissement dans le secteur liechtensteinois des services financiers a rendu ce dernier plus résistant dans le contexte de faibles taux d'intérêt. Le Liechtenstein a renforcé ses règles relatives au blanchiment d'argent et au financement du terrorisme, et il a adapté sa législation nationale sur les banques, les sociétés de gestion d'actifs et les régimes d'investissement collectif pour mettre en œuvre les directives pertinentes de l'UE. En 2019, il est devenu le premier pays à adopter une législation globale sur les fournisseurs de services de technologies de la confiance (TT). La Loi sur les fournisseurs de services de jetons et de TT, qui est entrée en vigueur en janvier 2020, est une législation autonome qui ne découle pas d'une transposition de l'acquis de l'UE par le biais de l'EEE.

31. Au cours de la période considérée, la Suisse a continué d'améliorer ses infrastructures routières pour atténuer les problèmes liés au transit. Le cadre juridique interne des services de transport routier est resté pour l'essentiel inchangé. En ce qui concerne les services ferroviaires, la Suisse a continué d'aligner son régime sur celui de l'Union européenne en mettant en œuvre des éléments clés du troisième paquet ferroviaire de l'UE en 2020 et 2021. Ces éléments comprennent, entre autres choses, la création d'un organe indépendant chargé de la répartition des lignes ferroviaires et du renforcement des droits des passagers en ce qui concerne les retards, les annulations, les responsabilités et le transport des vélos. Le transport par voies navigables intérieures, le transport sur le Rhin et le transport maritime *stricto sensu* constituent une activité relativement importante, bien que souvent négligée. L'enregistrement des navires commerciaux pour la navigation maritime fait l'objet de prescriptions très strictes. L'un des principaux faits nouveaux a été la suppression, en 2017, d'une politique appliquée depuis 60 ans en vertu de laquelle la Suisse offrait des garanties hypothécaires fédérales pour la construction de navires battant pavillon suisse. Le secteur du transport aérien a été gravement touché par les conséquences économiques de la pandémie de COVID-19 et il a fait l'objet de plusieurs plans de sauvetage individuels pour les aéroports, les compagnies aériennes et les fournisseurs de services auxiliaires aux niveaux cantonal et fédéral.